

COMMUNE DE VICH - RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC

Relatif au Préavis Municipal N° 09 / 2024-2025, concernant la modification du nombre de conseillers communaux

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc a rencontré le président du conseil communal Christian Bronsil et Madame la syndic Antonella Salamin le 6 mai 2025 afin d'examiner le préavis mentionné ci-dessus.

Nous les remercions pour leur disponibilité ainsi que pour les informations et éclaircissements fournis au sujet de cette révision.

Nous avons actuellement dans notre commune 40 conseillers et 12 remplaçants pour un nombre d'habitants de 1'179.

Comme expliqué dans le préavis, le nombre de conseillers communaux dans une commune comptant entre 1001 et 5000 habitants doit se situer entre 35 et 70.

Nous estimons donc que nous devrions avoir entre 35 et 40 conseillers pour notre commune. 36 semble être un nombre de conseillers judicieux et plus facile à maintenir sur la durée d'une législature.

De l'avis de la commission ad hoc, les arguments mis en avant sont pertinents et la réduction du nombre de conseillers ne devrait pas avoir d'impact négatif sur notre organisation.

Pour les raisons exprimées ci-dessus, la Commission ad hoc recommande au Conseil Communal d'accepter le préavis N°08/2024-2025.

Pour la Commission ad hoc

Roger Brand



Michel Jarraud



David Maret



Vich, le 20 mai 2025